



Compte rendu du Conseil Municipal du 13/01/2022 à la MAIRIE DE ROUSSILLON

Présents

Thierry ROUX - Sylvain PAVESIO - Evelyne MARSON - Loïc LEQUINIOU - Nadine TAGLIAFERRI - Nicolas GODIN - Isabelle UBALDI - Pamela MC CLURE - Yves LAFAYE - Nicole DANIEL - Magali COTTEREAU - D. TRUCHI

Absents ayant donné procuration : Niels DESSENANTE à Thierry ROUX, Jean-Paul RIVAS à Evelyne MARSON

Absents : Roger ROUX

Secrétaire de séance : Magali COTTEREAU

PV du conseil Municipal du 17/12/2021 : approuvé à l'unanimité.

1) Aménagement de deux espaces sportifs et de loisirs (à La Tour et à Roussillon)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les stades de La Tour et de Roussillon sont très dégradés et non sécurisés.

Un aménagement d'espaces sportifs et de loisirs, avec city-stades, serait nécessaire à La Tour et à Roussillon.

Concernant La Tour, le city-stade serait à créer sur les restanques situées en contrebas du site actuel avec un aménagement des abords et du site actuel.

Concernant Roussillon, le city-stade resterait à l'emplacement actuel avec un aménagement des abords, création d'une piste d'athlétisme et installation d'agrès.

Le coût de ce projet (avec travaux + maîtrise d'œuvre) est estimé à 273 136,15 €uros H.T.

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter plusieurs demandes de subvention : l'aide la plus élevée auprès de la Région par le biais du dispositif "aide aux communes", et l'aide la plus élevée possible auprès du Département par le biais d'un prorata de la dotation cantonale 2021 et par le biais d'une subvention complémentaire.

Approuvé à l'unanimité (Nadine TAGLIAFFERI absente pour le vote de ce point)

2) Vente lot n°1 du lotissement de l'Autranne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a réceptionné le 24 juin 2021 une offre à 88 000 €uros de M. Nicolas MOLTENI et Mme Audrey RELUT concernant la vente du lot n° 1 (+ terrain non attenant) du lotissement de l'Autranne.

Monsieur précise que lot n°1 est celui qui est le plus proche de la route.

Afin de finaliser cette vente un compromis puis un acte de vente doivent être signés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise que la commune doit réaliser l'acquisition d'une bande de terrain de la parcelle G 400 (joutant la parcelle G 806) à l'€uro symbolique auprès de Mme Monique GRAS épouse EDELGA et M. Yves GRAS.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé de l'autoriser à signer les documents afférents à ces transactions.

Approuvé à l'unanimité (Nadine TAGLIAFFERI absente pour le vote de ce point)

3) Occupation des salles communales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réglementer l'occupation des salles communales.

Il propose d'établir un règlement intérieur fixant leurs conditions d'utilisation et d'établir pour chaque location une convention d'occupation (prévoyant un dépôt de caution).

Approuvé à l'unanimité.

4) Renouvellement du Bail dérogatoire pour la gestion des gîtes de La Tour

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a consenti un bail non soumis au statut des baux commerciaux en raison de sa courte durée **pour 6 mois, du 11 juillet 2020 au 10 janvier 2021** à Mme Laura LANZA pour la gestion des trois gîtes situés sur la commune de LA TOUR :

- le Gîte le Castellar,
- le Gîte de la Casette
- le Gîte de la Poste

Ce bail a été renouvelé **pour une période de 12 mois, du 11 janvier 2021 au 10 janvier 2022.**
Les conditions sont : un reversement de 35 % des sommes encaissées au titres des locations.

Monsieur Le Maire propose de renouveler à nouveau ce bail pour une période de 6 mois aux mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité.

5) Renouvellement du Bail dérogatoire pour l'exploitation de l'épicerie de La Tour

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a consenti un bail non soumis au statut des baux commerciaux en raison de sa courte durée **pour 6 mois du 24 juillet 2020 au 23 janvier 2021** à Mme Laura LANZA pour la location gérance de l'épicerie : gestion alimentation générale, snack, emporter etc. pour un loyer annuel de 2.400 € HT (2.880 € TTC) soit 200 € HT par mois (240 € TTC).

Ce bail a été renouvelé pour une période de 12 mois, du 11 janvier 2020 au 23 janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de renouveler à nouveau ce bail pour une période de 12 mois aux mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité.

6) Mise à jour de la convention de mutualisation avec la Métropole NCA concernant les autorisations d'urbanisme

Point reporté au prochain conseil, dans l'attente de la transmission par la Métropole de la convention correspondante.

7) Subvention complémentaire pour l'école départementale de musique

Paméla MC CLURE rappelle les subventions votés lors du dernier conseil, pour l'école de tennis : 500 euros, et pour la danse : 700 euros.

Pour le Conservatoire de Musique, le montant de la subvention était resté en suspens. Actuellement, la commune prend en charge 3000 €uros. Paméla MC CLURE indique la nécessité d'une prise en charge supplémentaire par la commune pour les cotisations des enfants au vu du coût élevé des pour les familles.

Elle expose que sur les 9 élèves inscrits, il y a eu un abandon de 4 élèves. 5 élèves sont donc inscrits pour l'année.

Elle a contacté le Directeur, M. BRANDI pour lui proposer une subvention complémentaire de 100 euros par enfant inscrit.

M. BRANDI va trouver une solution pour rembourser les familles qui ont déjà payé leur cotisation pour l'année.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention supplémentaire de 500 €uros à l'école départementale de musique afin de réduire le coût des cotisations élevé pour cette activité.

Approuvé à l'unanimité.

8) Adhésion à la plateforme ACTES de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité,

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

1) Renouvellement du contrat de Sophie SEMBLA à 35h/semaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de travail de Sophie SEMBLA et qu'elle elle souhaite passer à 35heures au lieu de 31h50 par semaine.

Approuvé à l'unanimité.

2) Installation de bâches au niveau des arcades de l'épicerie de La Tour

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Laura LANZA a sollicité la commune pour une possibilité de fermer les arcades pour la saison hivernale (nécessaire pour la clientèle). Un devis a été demandé, le montant est de 2 400 €uros HT.

Monsieur le Maire indique que le projet doit être validé sur le principe par l'ABF.

Sylvain PAVESIO propose d'acquérir deux parasols chauffants. Evelyne MARSON indique que la commune pourrait lui donner les parasols chauffants de l'église comme solution d'appoint.

Le conseil municipal serait d'accord sur le principe de financer la fermeture des arcades pour la saison hivernale mais une négociation doit déjà être engagée notamment sur la gestion administrative de l'épicerie et des gîtes.

3) Réunion associations 05/02/2022 à 16h00

Monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé, suite à une demande de Cyril COULON et dans un souci de relancer les festivités pour 2022, d'organiser une réunion des associations afin de définir le calendrier des festivités pour l'année.

4) Référents HISTOLOGES

Nicole DANIEL indique qu'une plateforme a été mise en place le 17 janvier 2022 pour signaler les logements indignes. Il convient d'indiquer une adresse mail de contact pour la Mairie avec des référents. Nicole DANIEL précise que cela permet à la commune de pouvoir suivre les signalements et que ces signalements peuvent être transmis pour le compte de locataire (par exemple, appartement sans chauffage, balcon menaçant de s'effondrer...).

Référents retenus : Paméla MC CLURE et Evelyne MARSON

5) Concertation sur l'avenir des vallées

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'initiative de M. PELLETIER, Préfet de la reconstruction des vallées, une concertation sur l'avenir des vallées va être engagée avec les habitants des communes concernées au moyen de plusieurs ateliers. Il est demandé aux élus de relayer au mieux cette concertation pour en assurer la réussite.

Monsieur le Maire explique qu'il a participé à une réunion au cours de laquelle on lui a indiqué que peu d'habitants du secteur de la Tinée étaient inscrits. Cinquante personnes seront sélectionnées pour participer aux ateliers.

Les réunions pour la vallée de la Tinée se tiendront à Clans.

Séance levée à 19H30

Le Maire,

Thierry ROUX

